NATIONS UNIES

# CONSEIL DE TUTELLE

Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.117
21 mai 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

---

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA "CAMERA DI COMMERCIO, INDUSTRIA E AGRICOLTURA DELLA SOMALIA",

CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE LA SOMALIE

Ref. n° 4336/54

Mogadiscio, le 20 avril 1954

1 annexe

A S.E. Monsieur le PRESIDENT DU CONSEIL DE TUTELLE DES NATIONS UNIES

Mogadiscio

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous communiquer, pour information, un mémoire présenté à l'Administrateur de la Somalie, qui décrit la situation économique du Territoire, telle qu'elle apparaît à la Chambre de commerce, et qui formule des propositions tendant à améliorer cette situation.

Veuillez agréer, etc.

LE PRESIDENT

(signé) Francesco Monti

MEMOIRE DESTINE A S. EXC. MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR

Le Conseil de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de la Somalie, dont les membres détiennent au moins les trois quarts des capitaux investis dans le commerce, la totalité des capitaux investis dans l'industrie et tout le capital étranger placé dans l'agriculture, tient à attirer l'attention des organes centraux du Gouvernement italien et des organes de tutelle, sur la gravité de la situation économique de la Somalie.

Le pays est soumis actuellement à un phénomène de démobilisation qui frappe tous les secteurs de l'économie.

Dans le domaine de la construction, les entreprises ci-après ont cessé le travail : Ing. Rambelli, Manca, Barchiesi, Aliquo, Ing. Zocca à Chisimaio, Belloni à Chisimaio.

Dans le domaine des réparations automobiles, les entreprises ci-après ont quitté le Territoire : Quaglia, Oddone, L.A.M.A.

Dans le domaine des grandes entreprises artisanales, les établissements ci-après ont cessé toute activité : Trivellini, Franchini, Mazzoran, Ebénisterie Felici, Gambino, Behani, etc. etc.

D'autres entreprises importantes sont en liquidation, telles que les pêcheries d'Alula, la tannerie Rosso Frères, et toutes les usines de savon, sauf une.

Bien que cet exode s'étende aux domaines les plus variés, nous nous bornons à vous signaler les faits précités, qui suffisent à mesurer l'ampleur du phénomène. Celui-ci bat son plein, car un nombre important d'entreprises grandes, moyennes et petites autres que celles que nous avons citées sont en train de transférer leurs installations dans les territoires avoisinants - Kenya, Rhodésie, Congo - en Italie et ailleurs.

Ce phénomène de démobilisation n'est compensé qu'en partie par la prospection des gisements pétrolifères à laquelle procèdent, dans leurs zones respectives, la Sinclair et l'AGIP; il convient de noter que jusqu'à présent, les capitaux qui ont été importés en Somalie sous forme de machines spéciales et d'outillage ne constituent qu'une richesse en puissance qui ne profite pas encore à l'économie somalie.

Certes, si ces deux grandes compagnies réussissaient, avec l'aide de Dieu, à trouver des ressources pétrolières importantes, elles pourraient contribuer, dans une mesure considérable, au développement économique du pays; mais en dehors d'elles, aucune entreprise nouvelle ne s'établit en Somalie, tandis que les entreprises existantes languissent et réduisent leur activité jusqu'à décider leur fermeture et leur transfert dans d'autres territoires.

Sans parler d'une recrudescence inquiétante du chômage, cette situation se répercute sur le commerce; l'accroissement continuel des effets non payés et des faillites en est le meilleur indice.

Ce phénomène ne frappe pas seulement les ouvriers italiens, mais encore les travailleurs arabes, indiens et pakistanais. Les 500.000 somalos que l'AFIS doit retirer chaque mois des banques britanniques établies entre Aden et Nairobi, représentent en majeure partie des fonds que ces trois collectivités envoient hors du pays sous l'effet de la psychose de retraite et de la crise de confiance.

Malheureusement, la somme importante que l'Italie met tous les ans à la disposition de la Somalie n'est pas entièrement utilisée au profit de l'économie du pays. En effet, les deux tiers de cette somme servent à payer les traitements des fonctionnaires, les soldes des officiers et sous-officiers et les émoluments des professeurs et instituteurs, et une partie de ces fonds revient en Italie sous forme d'épargne.

Tous les techniciens qui ont visité la Somalie ont conclu leurs rapports en déclarant que c'est la pénurie de capitaux qui constitue le problème fondamental et que ce sont les exploitants étrangers (italiens, anglais, indiens, pakistanais et arabes) qui forment l'épine dorsale de l'économie somalie.

Quant à la pénurie de capitaux, il est évident que si l'épargne capitalisée ne demeure pas dans le pays et si personne ne fait affluer en Somalie des capitaux étrangers, le problème ne pourra jamais être résolu.

Nous estimons que, pour surmonter la crise de confiance et rendre aux esprits la sérénité qui a été mise à si rude épreuve par la conjoncture défavorable des deux dernières années, il est nécessaire :

1) De recenser tous les investissements effectués dans le Territoire par des étrangers, ce qui permettrait d'étudier le problème des garanties que les bailleurs de fonds sont en droit d'exiger.

2) De donner à une politique économique réaliste la préférence absolue sur toute considération de politique pure, de politique fiscale, douanière, etc.

3) De réduire l'appareil administratif, et de rendre à l'initiative privée tous les secteurs qui ne relèvent pas strictement de l'Administration, telles que les parcs à voitures, les ateliers, les imprimeries, la presse, etc.

4) De subordonner la politique agraire aux seules exigences de la production, en renonçant une fois pour toutes aux conceptions qui imposent à l'Etat des charges intolérables sans encourager la constitution de la propriété individuelle et, par suite, le développement d'une mentalité correspondante.

5) De réviser la politique douanière avec le souci de favoriser et d'encourager l'exportation, celle-ci rendant service par le seul fait qu'elle tend à rétablir la balance des paiements, de sorte qu'il n'est nullement nécessaire de lui demander des services supplémentaires dans le domaine fiscal. Les exportateurs doivent pouvoir disposer librement de 50 pour 100 au moins des devises obtenues.

6) De réviser radicalement la politique fiscale en vue d'encourager, et non d'effaroucher les capitalistes étrangers.

7) De favoriser et d'encourager le séjour dans le Territoire des techniciens, et en général de tous ceux qui, grâce à l'expérience acquise, sont le mieux placés pour étudier et prendre les initiatives nécessaires au développement économique du Territoire.

8) De mettre en oeuvre un programme de travaux publics qui adopte comme principe la concentration des moyens disponibles dans les zones les plus avancées, de manière à garantir le rendement maximum des capitaux investis et à éviter la dispersion des fonds. L'ordre de priorité des travaux à exécuter doit s'inspirer avant tout de la nécessité de réduire les frais de transport et d'étendre sans cesse les zones irriguées, afin de faciliter les exportations.

9) De procurer les moyens financiers nécessaires à l'application des mesures prévues au paragraphe 8, soit par l'octroi de crédits spéciaux, soit par une réduction radicale de l'appareil bureaucratique administratif, qui est absolument pléthorique.

10) De modifier la structure des organes législatifs du Territoire de manière à donner aux collectivités et aux intérêts étrangers une représentation qui tienne compte de l'importance effective qu'ils présentent pour la vie et l'indépendance du pays.

11) De fondre avec la Chambre de commerce le Conseil économique actuel, en confiant au nouvel organe une juridiction effective et un pouvoir réglementaire sur tous les services et toutes les activités économiques, en évitant ainsi le danger de voir les fonctions législatives s'exercer en dehors de l'économie du pays et contrairement aux intérêts de cette économie.

---